

**COMMUNE
DE LA BASTIDE
CLAIRENCE**

**ANNULATION D'UNE DEMANDE
DE Déclaration préalable
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 22/07/2022 Complétée le :

Demande affichée le 22/07/2022

N° DP 64 289 22B0026

Par :	Madame BUCK Marie-Hélène
Demeurant à :	1555 CHEMIN BRANA 64240 LA BASTIDE CLAIRENCE
Pour :	Pergola
Sur un terrain sis :	ROUTE DE PESSAROU
Références cadastrales :	A 1424, A 0757p

Destination : Habitation

**OBJET : Classement sans suite
Lettre recommandée avec A.R.**

Madame,

Vous avez déposé en date du 22/07/2022 un dossier de Déclaration préalable enregistré sous les références susvisées.

Par courriel du 08/09/2022, vous m'informez abandonner le projet actuellement en cours d'instruction dans mes services. En conséquence, conformément à votre souhait, votre demande est classée **sans suite** et vous trouverez en retour sous ce pli votre dossier.

Dans le cas où vous envisageriez la mise en œuvre des travaux, il vous appartiendra de déposer un nouveau dossier auprès du service urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

LA BASTIDE CLAIRENCE, le 08/09/2022

Le Maire,

François DAGORRET,



NOTA : j'attire cependant votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire des services compétents, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation (articles L 480-1 et suivants du code de l'urbanisme).

Copie de la présente lettre est transmise au représentant de l'Etat.